AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0628
FR0000120107-FS0328

25 avril 2023

Déclarations de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SAVENCIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 avril 2023, la société Silchester International Investors LLP (Time&Life Building, 1 Bruton Street, 5th Floor, London W1J 6TL, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion sous mandat, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 avril 2023, le seuil de 5% du capital de la société SAVENCIA[1] et détenir, pour le compte desdits fonds, 699 006 actions SAVENCIA représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 2,94% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SAVENCIA sur le marché.

[1] Anciennement dénommée BONGRAIN.
[2] Sur la base d'un capital composé de 14 032 930 actions représentant 23 799 928 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.